

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission :

#### Présidence

M. Dominic Perri  
Arrondissement de Saint-Léonard

#### Vice-présidences

M<sup>me</sup> Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M<sup>me</sup> Valérie Patreau  
Arrondissement d'Outremont

#### Membres

M<sup>me</sup> Caroline Braun  
Arrondissement d'Outremont

M<sup>me</sup> Julie Brisebois  
Village de Senneville

M<sup>me</sup> Daphney Colin  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles

M<sup>me</sup> Nathalie Goulet  
Arrondissement d'Achimsic-  
Cartierville

M. Enrique Machado  
Arrondissement de Verdun

M<sup>me</sup> Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet  
Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension

M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela  
Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce

Le 20 avril 2023

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE239834001

**Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de stockage compatibles pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 3 587 987,88 \$, taxes incluses (contrat : 3 309 367,09 \$, taxes incluses + variation de quantités 278 620,79 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19677 - (2 soumissionnaires)**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE239834001

*Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc. pour l'acquisition d'équipements de stockage compatibles pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 3 587 987,88 \$, taxes incluses (contrat : 3 309 367,09 \$, taxes incluses + variation de quantités 278 620,79 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19677 - (2 soumissionnaires)*

À sa séance du 29 mars 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour l'acquisition d'équipements de stockage. En septembre 2021, la Ville a fait l'acquisition d'une solution de stockage afin de remplacer les équipements désuets et de répondre aux nouveaux besoins. Face à la croissance des besoins, la Ville doit aujourd'hui se procurer des équipements de stockage supplémentaires compatibles avec les infrastructures existantes.

Un appel d'offres a donc été publié le 5 décembre 2022, pour une période de 50 jours, durant laquelle trois addenda ont été publiés, dont un report de date. Parmi les neuf preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission. L'analyse de celles-ci révèle un écart de (-2,1 %) entre l'adjudicataire et la dernière estimation ainsi que de 3,58 % avec le deuxième soumissionnaire. Il s'avère que l'adjudicataire, *ESI*

*Technologies de l'information inc.* en serait à son troisième octroi. D'après les personnes invitées, la firme *ESI Technologies de l'information inc.* est un gros distributeur, qui est suffisamment stable pour faire face à la fluctuation des prix et aux délais de livraison liés aux perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. Également, la firme est capable d'offrir des prix très compétitifs en raison de son volume d'achat. Le Service a donc recommandé d'aller de l'avant avec le contrat à *ESI Technologies de l'information inc.*

Les commissaires ont ensuite demandé des clarifications sur les prévisions de la Ville en matière de stockage des données, puisque c'est le second contrat de ce type en moins de deux ans. Les responsables ont précisé que tous les besoins de la Ville devraient être couverts avec le présent contrat. L'augmentation des besoins en informatique pour la sauvegarde et l'accès aux données ont augmenté drastiquement depuis la pandémie. Malgré une bonne prévision, de nouvelles obligations ou orientations obligent parfois à revoir les besoins.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

**À l'égard du mandat SMCE239834001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**